



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mars 2014

Nom	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
MAURY Pierre		X		
HERMETET Jean Daniel		X		
STILINOVIC Renato		X		
ORTLIEB Jeannette		X		
ROMAN Antonia		X		
VIENNET Emmanuel		X		
MENEGON Alan		X		
WERY Claude		X		
BESSON Claire		X		
DESMARAIS Gaëtan		X		
MARILA Danijela		X		
DI MAIO Annie		X		
OUDARD Olivier		X		
TCHOBANIAN Frédéric		X		
KIEFFER Dominique		X		
CASTANG Jean-Pierre		X		
LOYER Denise		X		
CILICHINI Laurence		X		
GHERABI Malika		X		

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 19

Secrétaire de Séance : Danijela MARILA

Ordre du jour

- Election du nouveau Maire
- Election des adjoints
- Questions diverses

I Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre MAURY, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil municipal cités ci-dessus présents installés dans leurs fonctions.

Madame Danijela MARILA a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

II Election du Maire

1/ Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2122-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2/ Constitution du bureau

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Claude WERY et Monsieur Emmanuel VIENNET.

3/ Déroulement de chaque tour de scrutin

➤ 1^{er} tour de scrutin

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

4/ Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote : **0**
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : **19**
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : **0**
- Nombre de suffrages exprimés : **19**
- Majorité absolue : **10**
- STILINOVIC Renato : **1**
- TCHOBANIAN Frédéric : **18**

5/ Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur Frédéric TCHOBANIAN a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Pas de 2^{ème} tour de scrutin.

III Elections des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Frédéric TCHOBANIAN élu Maire, le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

1/ Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au Maire de la commune.

2/ Liste des candidats aux fonctions d'adjoint au Maire

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné.

3/ Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : **19**
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : **6**
- Nombre de suffrages exprimés : **13**
- Majorité absolue : **7**
- CASTANG Jean-Pierre : **13**

4/ Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Jean-Pierre CASTANG. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

IV Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 28 mars 2014 à 21 h 40, a été, après lecture, signé par le Maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Qualité	Nom et Prénom	Date de naissance	Fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste
Mr	Frédéric TCHOBANIAN	14/12/1971	Maire	387
Mr	Jean Pierre CASTANG	15/03/1946	Premier adjoint	387
Mme	Annie DI MAIO	23/03/1950	Deuxième adjointe	387
Mme	Dominique KIEFFER	28/05/1951	Troisième adjointe	387
Mr	Pierre MAURY	08/06/1943	Conseiller municipal	387
Mr	Claude WERY	18/06/1945	Conseiller municipal	387
Mme	Jeannette ORTLIEB	04/01/1949	Conseillère municipale	387
Mr	Jean Daniel HERMETET	03/03/1953	Conseiller municipal	387
Mr	Gaëtan DESMARAIS	23/03/1953	Conseiller municipal	387
Mme	Denise LOYER	15/06/1956	Conseillère municipale	387
Mr	Alan MENEGON	10/04/1959	Conseiller municipal	387
Mr	Renato STILINOVIC	04/05/1965	Conseiller municipal	387
Mr	Olivier OUDARD	23/05/1968	Conseiller municipal	387
Mme	Laurence CILICHINI	05/10/1970	Conseillère municipale	387
Mme	Claire BESSON	16/09/1970	Conseillère municipale	387
Mme	Malika GHERABI	25/03/1970	Conseillère municipale	387
Mme	Antonia ROMAN	13/09/1971	Conseillère municipale	387
Mr	Emmanuel VIENNET	19/06/1979	Conseiller municipal	387
Mme	Danijela MARILA	29/12/1979	Conseillère municipale	387